

8 décembre 2010

PUBLICATION D'UNE CHARTE

Pour de bonnes relations entre les parents et les assistantes maternelles

Entre crèche et assistante maternelle, les parents choisissent spontanément la crèche*. Pourtant, la garde par une assistante maternelle a de nombreux atouts et les parents qui utilisent ce mode de garde en sont satisfaits. Pour améliorer les relations entre parents et assistantes maternelles et valoriser le professionnalisme de ce métier, l'UNAF et l'UFNAFAAM publient une charte pour un projet commun d'accueil.

L'accueil par une assistante maternelle offre une solution souple et adaptée aux besoins des familles. Aujourd'hui, après la garde par les parents, c'est le premier mode d'accueil utilisé en France. Ce sont près de 473 000 enfants de moins de trois ans qui sont accueillis chez une assistante maternelle.

Attachées de la qualité de l'accueil du jeune enfant, L'UNAF, représentante officielle des familles et l'UFNAFAAM, la fédération d'assistants maternels et familiaux, se sont associées pour rédiger une charte dont l'objectif est de permettre aux parents de dialoguer avec leur assistante maternelle autour d'un projet d'accueil.

Une charte pour guider le dialogue

Entre le contrat (obligatoire) et le livret d'accueil (facultatif), cette charte est conçue comme un outil d'échange. Il permet de mieux définir le rôle et les compétences de chacun, de s'entendre sur des principes communs et de faire émerger les attentes des parents et de l'assistante maternelle.



Cette charte est publiée par l'UNAF et l'UFNAFAAM avec la participation de Familles de France, Familles rurales, la Confédération Syndicale des familles, APAAM, AMPE et AMP93.

Elle est gratuitement téléchargeable et imprimable depuis le site www.unaf.fr ou www.ufnafaam.fr

A demander en service de presse à cchappe@unaf.fr

* Selon une [étude qualitative sur le choix du mode de garde](#), publiée en 2009 par l'UNAF.